

des décisions en tant que personnel d'exécution et de former des ressortissants du pays pour prendre la relève.

A la fin de 1965, soit au milieu de la Décennie pour le développement, on tentait toujours de modifier, d'adapter et d'étendre les efforts d'assistance des Nations Unies. Le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, dont les efforts se sont pour ainsi dire chevauchés au cours des années, ont été fusionnés en un programme unique de développement des Nations Unies; leurs ressources réunies s'élèvent à près de 160 millions de dollars pour 1966; le Canada s'est engagé à fournir 9.5 millions de ce montant. Le Programme alimentaire mondial, qui a passé la phase expérimentale, a vu son mandat renouvelé pour une autre période de trois ans avec un objectif de 275 millions de dollars. Le Canada s'est engagé à fournir jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars en espèces et en produits. Des fonds de développement supplémentaires, y compris ceux des pays en voie de développement, ont été mobilisés par l'entremise des banques de développement régional nouvellement établies sous le patronage des Nations Unies. La plus récente de ces banques, la Banque asiatique pour le développement, a été créée en décembre 1965 et le Canada s'est engagé à contribuer 25 millions de dollars au capital initial de la Banque fixé à un milliard.

L'assistance au développement accordée par l'intermédiaire des Nations Unies et de leurs nombreux organismes connexes est une manifestation tangible de la décision prise par la collectivité internationale d'améliorer les conditions économiques et sociales de l'humanité. L'assistance accordée par les Nations Unies est une entreprise de coopération; comme signe de son engagement, chaque gouvernement bénéficiaire doit contribuer de quelque façon au projet, soit un paiement symbolique en ce qui concerne les dépenses locales, soit la part du lion des dépenses totales du projet, comme c'est le cas pour le Fonds spécial. De plus les gouvernements bénéficiaires consacrent chaque année des sommes considérables au maintien des programmes bénévoles. Les Nations Unies et leurs institutions accordent leur assistance aux gouver-